

RÈGLEMENT DE L'ACTION HYPERMARCHÉS CARREFOUR "COURSES REMBOURSEES"

1. Cette action est organisée par la S.A. Carrefour Belgium dont le siège social est établi Avenue des Olympiades 20 à 1140 Evere (Belgique) (BE 0448.826.918).
2. L'action commence le 29/8/2018 et se déroule jusqu'au 1/10/2018 inclus.
3. Pour participer à la présente Action, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve, lequel est disponible à l'accueil des hypermarchés Carrefour et sur coursesgratuites.be.
4. Celle-ci est destinée à tous les clients des hypermarchés Carrefour en Belgique qui sont titulaires de la Carrefour Bonus Card. La participation à l'action est réservée aux personnes physiques (particuliers) ayant atteint l'âge de 18 ans. Les collaborateurs et les membres du personnel de la S.A. Carrefour Belgium, ainsi que les agences de promotion concernées, de même que les membres de leurs familles, qui ont collaboré à l'organisation de cette action peuvent participer à cette action à condition de s'être inscrits régulièrement et conformément à l'article 10 et de respecter les conditions du présent règlement.
5. Tous les clients qui se sont enregistrés conformément à l'article 6 et qui auront été faire des achats dans un hypermarché Carrefour de Belgique, ou qui auront acheté online via le Carrefour Drive ou via le Carrefour Webshop avec enlèvement des commandes dans un hypermarché Carrefour en Belgique, au minimum cinq fois (soit 5 tickets de caisse délivrés) durant la période du 29/8/2018 au 1/10/2018 inclus en utilisant leur Carrefour Bonus Card auront droit à des courses remboursées d'une valeur maximale de 100 € sous forme de points Bonus liés à leur compte Bonus Card.

Le montant, sous forme de points bonus, auquel ils auront droit correspond à la moyenne du montant de tous les tickets de caisse enregistrés sur leur Carrefour Bonus Card entre le 29/8/2018 et le 1/10/2018 inclus, avec un maximum de 100 €.

Ce montant est converti en points Bonus pour les clients Carrefour ayant une Carrefour Bonus Card dans le délai prévu à l'article 8.

L'attribution et l'utilisation de ces points Bonus se font conformément aux conditions générales de la Carrefour Bonus Card.

6. Pour pouvoir participer à cette action et bénéficier de courses remboursées sous forme de points Bonus liés au compte Carrefour Bonus Card du participant, les participants doivent s'enregistrer préalablement ou durant la période de l'action au moyen de leur Carrefour Bonus Card, soit au plus tard le 1/10/2018 à minuit.

Pour s'enregistrer, le participant doit:

- Accepter le règlement de la présente Action ;
- Accepter les conditions du Programme de Fidélité Bonus Card ;
- introduire ses nom, prénom, adresse e-mail ou numéro de GSM.
- introduire le numéro de sa Carrefour Bonus Card

sur le site web: www.coursesgratuites.be ou à la borne d'inscription qui sera placée à l'entrée des hypermarchés Carrefour durant la période de l'action.

L'organisateur tiendra informé le participant de l'évolution de l'action par email ou SMS ou via l'app Carrefour (disponible pour Android et iPhone).

Si un participant s'inscrit après le début de l'action (avec ses nom, prénom, adresse e-mail ou numéro de GSM et le numéro de sa Carrefour Bonus Card), tous ses achats à la caisse d'un Hypermarché Carrefour depuis le début de l'action seront pris en compte, pour autant que la Carrefour Bonus Card ait été scannée lors de l'achat.

7. Seuls les achats pour lesquels la Carrefour Bonus Card est scannée seront pris en compte.

Les personnes qui n'introduisent pas complètement les nom, prénom, adresse e-mail ou numéro GSM sont exclues de la participation.

8. Les courses remboursées, sous forme de points bonus, seront attribuées par Carrefour Bonus Card avant le 22 octobre 2018 au plus tard.
9. L'achat des produits suivants est exclu de l'action: produits du tabac, cigarette électronique, alcool (hors vins, vins mousseux et bières), cartes cadeau, bouteilles consignées, sacs poubelles communaux et autres exceptions légales. Ces produits ne seront pas pris en compte dans le calcul de la valeur des courses remboursées et seront donc exclus lors du calcul de la valeur moyenne des courses remboursées, convertie en points Bonus.
10. Il est de la responsabilité du participant de s'inscrire et de transmettre les coordonnées correctes. Carrefour Belgium S.A. ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de communication d'une adresse e-mail ou de données incorrectes, menant à une adresse erronée ou inconnue du participant.
11. Les décisions de Carrefour Belgium seront irrévocables.
12. Les courses remboursées ne pourront être échangées contre sa valeur en espèces ou tout autre objet, service ou avantage de quelque nature que ce soit. L'attribution des courses remboursées est personnelle et ne peut être transmise ni être vendue à des tiers.
13. Carrefour Belgium S.A. se réserve le droit, si des circonstances imprévues ou des circonstances indépendantes de la volonté de l'entreprise le justifient, de limiter, suspendre, modifier, reporter, étendre, annuler ou déléguer, entièrement ou partiellement l'organisation de la présente action. Carrefour Belgium S.A. ne peut être tenue pour responsable d'une telle modification. La participation à l'action implique automatiquement l'acceptation sans restriction du règlement de l'action par le participant.
14. Carrefour Belgium S.A. ne peut en aucune manière être tenue pour responsable de faits qui ne seraient pas imputables à l'entreprise, notamment d'erreurs de transmission des données ou de pannes informatiques ou, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, qui amèneraient l'entreprise à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.
15. Carrefour Belgium S.A. ne pourrait être tenue pour responsable de dommages liés à la jouissance des courses remboursées.
16. Dans le cadre de la gestion de cette Action, Carrefour traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privée>.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium S.A aux fins de gestion de la présente Action (notamment, à des fins de communication avec les participants, ou encore afin de les informer quant à leur niveau de participation en cours d'action). En cas de consentement préalable exprès du participant, stipulé par celui-ci en cochant pour accord la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription, Carrefour Belgium S.A. pourra utiliser ses données personnelles pour

l'informer de ses prochains concours, actions, promotions et offres.

Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur <https://support.carrefour.eu/hc/fr>
- par téléphone via 0800/9.10.11;
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

L'organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de cette Action et maximum jusqu'à un mois après la fin de l'action.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à cette action sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

17. Pour les titulaires de la Carrefour Bonus Card, les conditions générales du programme Carrefour Bonus Card sont d'application.
18. Les participants autorisent tous les contrôles concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'exclusion de la participation.
19. Le présent règlement est régi par le droit belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de litiges.
20. En cas de fraude, le participant se verra refuser l'octroi des courses remboursées qui lui revenait, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires ultérieures.